



# COMPTE-RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

du 3 Mai 2018

**PRESENTS** : MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Claude JOND, Jean-Claude DESRUES, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscillia ARVIN-BEROD, Sophie JUELLE, Jean LABROUSSE, Florence ENCINAS, Stéphanie PERNOD.

**ABSENT EXCUSE** : Jessica BRETON.

**PROCURATION** : Jean-Paul JACCAZ donne pouvoir à Yann JACCAZ

### **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du code Général des collectivités territoriales, Madame Stéphanie PERNOD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

### **EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 3 MAI 2018**

#### **1. CONVENTION ANTENNE RELAIS TELEPHONIE :**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer un nouveau bail moyennant une redevance annuelle de 2000 € net sur 12 ans sur le relais des Grabilles.

Cela permet, l'installation des équipements techniques nécessaires à son activité de téléphone mobile.

Approuvé à l'unanimité

#### **2. TARIFS STRUCTURE PETITE ENFANCE TOURISTIQUE:**

Mme Solange COOKE présente les nouveaux tarifs de la structure petite enfance touristique en raison d'une modification des horaires pour le confort des enfants. En effet, cela va permettre d'éviter les périodes de croisement entre les arrivées de midi et les départs et donc instaurer un repas plus calme.

Proposition saison 2018-2019					
Formule	Horaires	Amplitude horaire	tarif		Formule 6 jours
Matin + Repas	8h45 -12h30	3h45	35,00 €	9,3/h	175,00 €
Après-midi	13h00 -17h30	4h30	35,00 €	7,7/h	175,00 €
Journée (avec repas)	8h45 -17h30	8h45	49,00 €	5,6/h	245,00 €

Approuvé à l'unanimité

### **3. GROUPEMENT DE COMMANDE : Sel de déneigement:**

Monsieur le Maire explique que les communes de Combloux, Demi-quartier, Megève et Praz-sur-Arly souhaitent relancer conjointement, dans le cadre d'un groupement de commande, une nouvelle consultation portant sur la fourniture de sel de déneigement afin d'optimiser les coûts.

M. Claude JOND et M. Yann JACCAZ sont désignés pour faire partie de la commission d'appel d'offre qui traitera ce groupement de commande.

Approuvé à l'unanimité

### **4. INDEMNITES PISTES DE SKI ALPIN ET REMONTEES MECANIQUES 2017-2018:**

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année, les indemnités relatives à l'exploitation et l'entretien du domaine skiable (notamment pour les pistes de ski, remontées mécaniques et neige de culture) sont réévaluées par le Conseil Municipal.

Comme prévu dans les conventions signées avec les propriétaires de terrains concernés, il est proposé d'augmenter la valeur des indemnités sur la base de l'augmentation hors taxe du forfait de ski du domaine skiable du Val d'Arly pour la saison 2017/2018, soit 1,58 %.

Monsieur le Maire annonce, par ailleurs, que les travaux du stade de slalom ont dû être interrompus car il n'est pas possible de couper des bois lors des périodes de nidification des oiseaux. Or, le chantier a pris du retard à la suite d'une panne mécanique sur une machine. Le chantier ne reprendra donc que vers la mi-août.

<b>PISTES</b>		
Terres en dessous de l'arrivée à Combe Noire du télési des Varins et d'une ligne horizontale à partir de ce niveau (1260 m d'altitude compris)	l'hectare	<b>345,85</b>
Terres en dessus de l'arrivée à Combe Noire du télési des Varins et d'une ligne horizontale à partir de 1260 m à 1500 m d'altitude	l'hectare	<b>230,38</b>
Alpages au-dessus de 1500m	l'hectare	<b>114,44</b>
Forêts en dessous de 1500 m	l'hectare	<b>1516,52</b>
Forêts au-dessus de 1500 m	l'hectare	<b>866,45</b>
<b>REMONTEES MECANIQUES</b>		
Pylônes en zone terre ou forêt en dessous de 1260m (compris)	l'unité	<b>107,36</b>
Pylônes en zone terre ou forêt au-dessus de 1260m	l'unité	<b>53,46</b>
<b>NEIGE DE PRODUCTION</b>		
Surface blanchie pour les terres situées en dessous de 1260 m d'altitude	l'hectare	<b>87,24</b>
Surface blanchie pour les terres situées au-dessus de 1260 m d'altitude	l'hectare	<b>28,62</b>
Regard	l'unité	<b>61,35</b>

Approuvé avec une abstention (Monsieur Franck Pradel)

### **5. INDEMNITES PISTES DE SKI NORDIQUE 2017-2018**

Monsieur le Maire présente la revalorisation des indemnités aux propriétaires pour le domaine nordique indexée sur l'augmentation du tarif du forfait Val D'Arly, soit une augmentation de 1,58 %. La base de l'indemnité pour la saison 2017/2018 est de 1,54 euros par mètre linéaire pour le passage de l'itinéraire de ski de fond et de 0,47 euros par mètre linéaire pour le passage des piétons.

Approuvé à l'unanimité

## 6. MODIFICATION N°01 – BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT EXERCICE 2018:

Claude Jond expose une décision modificative entre le compte 66111/66 et le compte 6811/042 du budget primitif 2018 Annexe eau et Assainissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
042	6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	+ 170 975,20 €	
66	66111	Intérêts des emprunts et dettes à l'échéance	- 170 975,20 €	
<b>TOTAL</b>			<b>00,00 €</b>	

Approuvé à l'unanimité

### Questions soumises à décision du conseil sur proposition des adjoints au maire

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

### Questions soumises à décision du conseil sur proposition des rapporteurs des commissions municipales

Aucune demande d'inscription de question au présent ordre du jour.

### Questions soumises à décision du conseil sur proposition des conseillers municipaux

#### **Troc Vert :**

Mme Florence ENCINAS annonce que, dorénavant, les communes de Demi-Quartier et de Praz-sur-Arly établiront cette fête à tour de rôle et devront donc l'organiser une année sur deux.

La mairie de Praz-sur-Arly gèrera cette édition 2018, le 9 septembre au camping Chantalouette.

#### **Services techniques, fleurissement :**

Mme Florence ENCINAS remercie et félicite l'ensemble des services techniques pour leur travail sur les espaces verts. Le travail réalisé par les agents et les élus a permis d'obtenir le label 1ère Fleur au Concours des Villes et des Villages Fleuris. Le Conseil Municipal approuve la candidature pour tenter maintenant la seconde fleur. M. Pierre BESSY explique que seulement 2 500 communes en France sont labellisées par ce concours.

Mme ENCINAS annonce d'ores et déjà des nouveautés réalisées par les agents municipaux cette année :

- Création en juin d'une fontaine de fleurs pour remplacer le mazot du rond-point des Rafforts dont le bois était très abîmé.
- Nouveaux fleurissements autour de l'église et l'office du tourisme avec beaucoup de plants récupérés sur les terrains voisins des bâtiments rasés.
- Arrosage automatique sur le rond-point des Rafforts et certains îlots du centre du village.

#### **La course de OUF :**

Mme Carine DUNAND présente La Course de OUF organisée par Le Dauphiné Libéré le 2 Juin 2018 à Excenevex. La Mairie de Praz a décidé de participer à cet événement qui est un challenge inter villes de Haute-Savoie.

50 places sont à pouvoir pour relever ce défi et représenter les couleurs de Praz.

Cette course est avant tout une histoire de bonne humeur, une course à pied pour s'amuser pour les uns, un défi sportif hors normes pour les autres.

Cette manifestation est organisée au bord du lac Léman dans un cadre magnifique : 8 kms de course, 20 obstacles à franchir. Sport, respect, solidarité, convivialité et fous rires garantis.

Inscriptions à l'adresse suivante : [c.dunand@mairie-prazsurarly.fr](mailto:c.dunand@mairie-prazsurarly.fr)

La date limite des inscriptions est le 29/05/2018 à 23h59 mn. Transport en minibus et covoiturage seront assurés.

Fin de séance à 20h50

**Signé Stéphanie PERNOD, secrétaire de séance**

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

**Le Maire, Yann JACCAZ**